

Sentier balisé sur tout le parcours qui vous fera découvrir la richesse des paysages des Hautes Côtes de Nuits, ainsi que le village de Villers-la-Faye.

⚠ 19/05/2026 : Le chemin des chauves-souris est en train d'être modifié, réaménagé et rebalisé par l'association Naturellement Villers.



Trace n° 727181

Durée	3h 45	Difficulté	Moyenne
Distance	11,39 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	169 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	172 m	Commune	Villers-la-Faye (21700)
Point haut	429 m		
Point bas	306 m		

Description

Départ à [Villers-la-Faye](#), à 15 minutes de [Beaune](#) et 10 minutes de Nuits-Saint-Georges

Stationnement au Plateau des Chaumes, à proximité du terrain multi-sports et du panneau indicateur de départ.

(D/A) Empruntez en face le sentier pour parvenir à l'école.

(1) Après avoir longé l'école, traversez la route menant à Marey-les-Fussey en direction du ranch.

Tournez à droite et traversez la forêt de conifères jusqu'aux vignes au dessus de Marey-les-Fussey.

(2) Longez la route puis redescendez à gauche par la Source du Lieu Dieu. Remontez par la droite sur 50m et puis redescendez à nouveau dans les bois de feuillus.

À droite, puis à gauche, pour sortir de la forêt et longer les Vignes Hautes par la gauche en lisière de forêt.

(3) Traversez la voie communale pour descendre le long des mirabelliers. Coupez à nouveau la route de Marey-lès-Fussey et bifurquez sur la droite pour longer les noyers et redescendez au village par la route des Chaumes.

(4) Prenez à droite en direction du lotissement, puis la première à gauche 2 fois pour longer le château datant du XVème siècle.

(5) Rejoignez Villers-la-Faye et prenez à droite 2 fois pour prendre la route de Magny-lès-Villers sur 200m, le lavoir sur la gauche est aménagé pour pouvoir faire une pause. Montez à gauche après le verger.

(6) Suivez à droite le chemin contournant le Mont Saint-Victor puis prenez à gauche juste avant le banc et montez jusqu'au cimetière et sa chapelle du XIème siècle.

(7) Après avoir traversé la voie communale menant au cimetière, redescendez par le chemin qui serpente parmi les conifères afin de reprendre le chemin qui ceinture le Mont Saint-Victor.

Une vue magnifique sur la plaine de Saône s'offre à vous.

Continuez sur votre gauche pendant 200m puis à droite pour redescendre à travers les vignes. En bas, prenez à gauche puis coupez la route de Corgoloin et redescendez jusqu'à la D115j.

Prenez à droite et montez dans les vignes par le chemin que vous quittez 300m plus loin pour prendre un sentier qui longe la D115j. Traversez la route menant à la carrière pour profiter d'une nouvelle vue sur la plaine et le chantier des carrières.

(8) Contournez la carrière par la gauche puis longez les vignes à la lisière du bois sur plusieurs centaines de mètres. À l'angle du champ de vignes, lorsque la lisière fait une courbe à gauche, descendez dans une combe boisée à droite.

(9) Montez à gauche puis à droite à travers les conifères pour retrouver les vignes. Coupez la route de Chaux et rejoignez le bois le bois.

(10) Entrez dans le bois, suivez le balisage à travers les bois puis les vignes avant d'arriver sur le plateau des Chaumes et retrouvez ici le parking (D/A).

Points de passage

- D/A Plateau des Chaumes**
N 47.111509° / E 4.877528° - alt. 390 m - km 0
- 1 Traverser la route de Marey**
N 47.113756° / E 4.871042° - alt. 389 m - km 0.58
- 2 Descendre à la source**
N 47.111755° / E 4.861539° - alt. 429 m - km 1.61
- 3 Coupez la voie communale**
N 47.108565° / E 4.868582° - alt. 386 m - km 2.52
- 4 À droite en direction du lotissement**
N 47.105827° / E 4.875218° - alt. 357 m - km 3.53
- 5 Le château**
N 47.105222° / E 4.874111° - alt. 352 m - km 3.89
- 6 Chemin, à droite**
N 47.103425° / E 4.876959° - alt. 361 m - km 4.35
- 7 Chapelle du Mont Saint-Victor**
N 47.103502° / E 4.880904° - alt. 394 m - km 4.95
- 8 Vue sur les carrières**
N 47.105754° / E 4.899006° - alt. 311 m - km 7.37
- 9 Combe à traverser**
N 47.112254° / E 4.899694° - alt. 316 m - km 8.37
- 10 Entrer dans le bois**
N 47.119375° / E 4.894133° - alt. 362 m - km 9.51
- D/A Plateau des Chaumes**
N 47.111516° / E 4.877526° - alt. 390 m - km 11.39

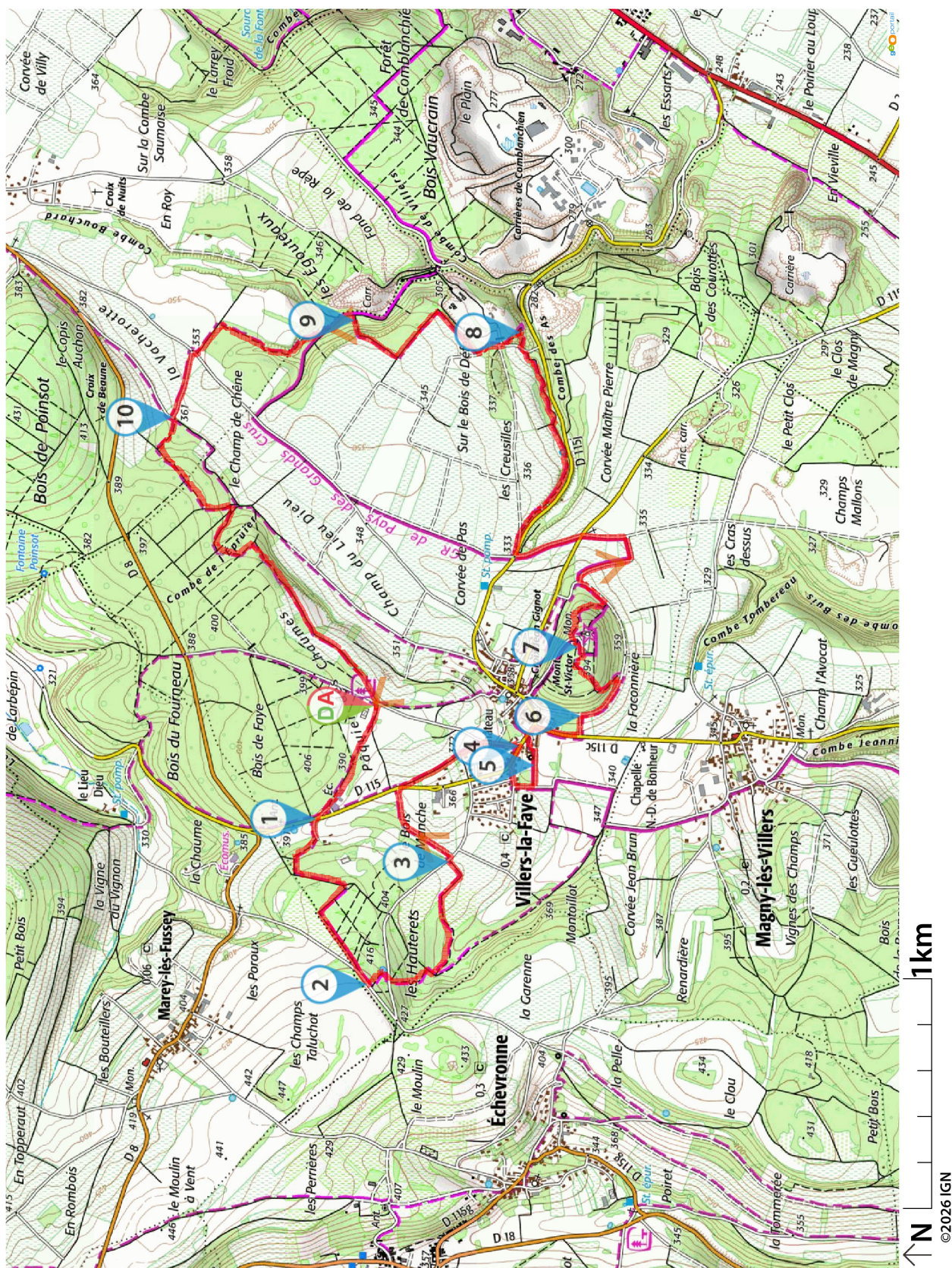
Informations pratiques

La balisage est une chauve souris Noire sur fond Blanc.
Fontaine d'eau potable devant la mairie.
Prévoir des chaussures de randonnées.
Pique-nique possible au plateau des Chaumes ou au lavoir à l'entrée du village.

À voir

Le château du XVème siècle.
Le lavoir.
Le mont Saint Victor et sa chapelle du XIème siècle.
Les carrières.
Les différentes vues sur la plaine de Saône et les villages environnants.
Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-sentier-des-chauves-souris/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

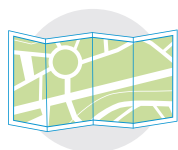
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



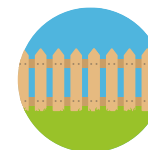
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



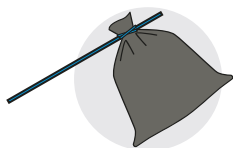
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



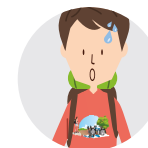
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.